

---

## La rédaction épïcène

par Stéphanie Boutin, Rafaëlle Ouellet-Doyon et Mélanie Samson

La règle de la grammaire française selon laquelle « le masculin l’emporte sur le féminin » ne date pas d’hier, mais elle n’a pas toujours existé. En 1647, Claude Fabre de Vaugelas est le premier grammairien français à affirmer la prédominance du masculin, « le genre le plus noble » selon lui; il est rapidement secondé par nombre de ses confrères<sup>1</sup>. L’emploi du masculin générique est aujourd’hui critiqué au nom de l’égalité entre les femmes et les hommes. De plus en plus, il est aussi remis en question par les personnes non binaires qui réclament l’utilisation d’un langage plus neutre et inclusif.

Depuis le début des années 1980, l’Office québécois de la langue française préconise la rédaction épïcène afin de remédier à cet enjeu à la fois linguistique et socioculturel. Essentiellement, la rédaction épïcène consiste à :

employer des appellations au féminin à côté des appellations au masculin, à abandonner progressivement le masculin générique et à rendre plus égale la représentation des femmes et des hommes dans le texte lui-même, en jouant sur les structures, les pronoms, le style utilisé, les accords, etc.<sup>2</sup>

Si la rédaction d’un texte entièrement épïcène n’est pas une mince tâche, il est possible, et conseillé, de s’en rapprocher.

Il existe de nombreux procédés qui permettent de rédiger de manière épïcène. L’emploi de formulations neutres, incluant aussi bien les femmes que les hommes, est

---

<sup>1</sup> Céline Labrosse, « La règle de la supériorité », (2000) 33:3 L’actualité terminologique 13, en ligne : <[btb.termiumplus.gc.ca/tpv2guides/guides/chroniq/index-fra.html?lang=fra&lettr=indx\\_autr8p9J1FWKhwJ4&page=9HBrIN6GoeoA.html](http://btb.termiumplus.gc.ca/tpv2guides/guides/chroniq/index-fra.html?lang=fra&lettr=indx_autr8p9J1FWKhwJ4&page=9HBrIN6GoeoA.html)>.

<sup>2</sup> Marie-Ève Arbour et Hélène De Nayves, « Formation sur la rédaction épïcène » (12 janvier 2018) à la p 3, en ligne (pdf) : *Office québécois de la langue française*, <[oqlf.gouv.qc.ca/redaction-epicene/20180112\\_formation-redaction-epicene.pdf](http://oqlf.gouv.qc.ca/redaction-epicene/20180112_formation-redaction-epicene.pdf)>.

recommandé<sup>3</sup>. On peut désigner les personnes par des noms collectifs, par exemple « la *population du Canada* » plutôt que « les *Canadiens* ». Il est aussi possible d'employer des noms épiciènes (ex. : les *cadres* ont donné leur accord) de même que des adjectifs épiciènes (ex. : des jeunes *intrépides*). En outre, le doublet permet de désigner l'ensemble que constitue les formes masculine et féminine d'un nom ou d'un pronom<sup>4</sup>. On dira donc « les Québécois et les Québécoises » et « celles et ceux ». Les doublets abrégés (ex. : la gentillesse d'*un(e) ami(e)*; la surveillance du [*de la*] *sauveteur[-euse]*) sont utiles lorsque l'espace est restreint, mais devraient autrement être évités parce qu'ils offrent moins de visibilité aux femmes et peuvent nuire à la clarté d'un texte<sup>5</sup>. Il convient de privilégier l'emploi des parenthèses ou des crochets plutôt que d'un signe de ponctuation simple (ex. : *un.e étudiant.e*). Soulignons en terminant qu'une simple mention en début de texte, sur le caractère non discriminatoire de l'emploi exclusif du masculin, est une façon de procéder désuète<sup>6</sup> (ex. : *Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte*).

L'application des principes de la rédaction épiciène permet de tendre vers une visibilité plus équitable des hommes et des femmes. Cependant, la rédaction épiciène n'est pas synonyme de féminisation systématique. L'Office québécois de la langue française rappelle que le souci de rédiger un texte épiciène ne devrait pas primer la clarté du message et la cohérence de l'écriture. Tout est une question d'équilibre.

D'un point de vue purement syntaxique, l'emploi du masculin générique présente des avantages, car il permet d'éviter les redondances ou les ambiguïtés. Le défi consiste à

---

<sup>3</sup> Office québécois de la langue française, « Qu'est-ce qu'une formulation neutre ? » (2018), en ligne : *Banque de dépannage linguistique* <[bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit\\_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3990](http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3990)>.

<sup>4</sup> Office québécois de la langue française, « Qu'est-ce qu'un doublet ? » (2018), en ligne : *Banque de dépannage linguistique* <[bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit\\_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3991](http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3991)>.

<sup>5</sup> Office québécois de la langue française, « Qu'est-ce qu'un doublet abrégé ? » (2018), en ligne : *Banque de dépannage linguistique* <[bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit\\_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5343](http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5343)>; Office québécois de la langue française, « Signes à privilégier » (2018), en ligne : *Banque de dépannage linguistique* <[bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit\\_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5344](http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5344)>; Office québécois de la langue française, « Les signes non retenus » (2018), en ligne : *Banque de dépannage linguistique* <[bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit\\_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5345](http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5345)>.

<sup>6</sup> Arbour et De Nayves, *supra* note 2 à la p 73.

s'assurer que la rédaction épïcène des textes juridiques, notamment les lois, ne nuise pas à leur clarté et à leur lisibilité<sup>7</sup>.

### **Exemple d'un texte rédigé dans un langage épïcène :**

À la direction de l'école,

Nous vous demandons d'informer *le personnel enseignant* qu'un chèque de paie leur sera remis d'ici le 1<sup>er</sup> janvier.

Veillez noter également que *la direction* des ressources financières tiendra une réunion d'information destinée à l'ensemble du *personnel enseignant* de la commission scolaire le 24 janvier prochain.

### **Références suggérées**

#### Doctrine

Caussignac, G, « Quelques réflexions sur une formulation des actes législatifs qui respecte le principe de l'égalité des sexes » à la p 93 dans Snow, Gérard et J. Vanderlinden, dir, *Français juridique et science du droit*, Bruxelles, Bruylant, 1995.

Vachon-L'Heureux, P, « Au Québec, la rédaction épïcène devient une proposition officielle », (2007) 26:3 *Nouvelles questions féministes* 70.

Vermette, Michel, *Manuel de la rédaction juridique*, 2<sup>e</sup> éd, Cowansville (Qc), Yvon Blais, 2015 aux pp 31-33.

#### Guides

Canada, *Guide de rédaction épïcène de Condition féminine Canada*, 2012, en ligne : <[osez-dare.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1397753559080/1397755030181](http://osez-dare.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1397753559080/1397755030181)>.

Canada, Ministère de la justice, « Désexualisation », *Guide fédéral de jurilinguistique française*, 29 mars 2016, en ligne : <[justice.gc.ca/eng/rp-pr/csj-sjc/legis-redact/juril/no39.html](http://justice.gc.ca/eng/rp-pr/csj-sjc/legis-redact/juril/no39.html)>.

Office québécois de la langue française, Pierrette Vachon et Louise Guénette, *Avoir bon genre à l'écrit : guide de rédaction épïcène*, Québec, Les Publications du Québec, 2006.

---

<sup>7</sup> Voir : Canada, Ministère de la justice, « Désexualisation », *Guide fédéral de jurilinguistique française*, 29 mars 2016, en ligne : <[justice.gc.ca/eng/rp-pr/csj-sjc/legis-redact/juril/no39.html](http://justice.gc.ca/eng/rp-pr/csj-sjc/legis-redact/juril/no39.html)>; Lise Villeneuve, « Le "genre" dans les lois fédérales », *Atelier sur la rédaction des lois et le langage neutre*, Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe-Pigeon, 1<sup>er</sup> mars 2018; Jacques Lagacé, « Ne tirez pas sur le masculin générique », *Atelier sur la rédaction des lois et le langage neutre*, Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe-Pigeon, 1<sup>er</sup> mars 2018.

## Autres sources

Arbour, Marie-Ève et Hélène De Nayves, « Formation sur la rédaction épïcène » (2018), en ligne (pdf) : *Office québécois de la langue française* <[oqlf.gouv.qc.ca/redaction-epicene/20180112\\_formation-redaction-epicene.pdf](http://oqlf.gouv.qc.ca/redaction-epicene/20180112_formation-redaction-epicene.pdf)>.

Bureau de la traduction, travaux publics et services gouvernementaux Canada, « Écriture inclusive : correspondance (Recommandation linguistique du Bureau de la traduction) », en ligne : *Termium Plus* <[btb.termiumplus.gc.ca/tpv2guides/guides/clefsfp/index-fra.html?lang=fra&letr=indx\\_catlog\\_e&page=9CljS-UkLxu8.html](http://btb.termiumplus.gc.ca/tpv2guides/guides/clefsfp/index-fra.html?lang=fra&letr=indx_catlog_e&page=9CljS-UkLxu8.html)>.

Canada et Marie-Josée Martin, *Pour une juste représentation des genres en français : la rédaction épïcène à Condition féminine Canada*, Ottawa, 2011, en ligne : <[osez-dare.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1398868866554/1398868895077](http://osez-dare.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1398868866554/1398868895077)>.

Labrosse, Céline, « La règle de la supériorité », (2000) 33:3 *L'actualité terminologique* 13, en ligne : <[btb.termiumplus.gc.ca/tpv2guides/guides/chroniq/index-fra.html?lang=fra&letr=indx\\_autr8p9J1FWKhWJ4&page=9HBrIN6GoeoA.html](http://btb.termiumplus.gc.ca/tpv2guides/guides/chroniq/index-fra.html?lang=fra&letr=indx_autr8p9J1FWKhWJ4&page=9HBrIN6GoeoA.html)>.

O'Brien, Marc-Étienne et Mélanie Samson, « La rédaction des lois en langage neutre », (15 mars 2018), en ligne : *Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe-Pigeon* <[redactionjuridique.chaire.ulaval.ca/la-redaction-des-lois-en-langage-neutre](http://redactionjuridique.chaire.ulaval.ca/la-redaction-des-lois-en-langage-neutre)>.

Office québécois de la langue française, « 50 ans d'action et de passion : enrichissement de la langue, capsule du 6 avril 2012 », dans *Les publications de l'Office : un riche patrimoine linguistique*, Québec, 2012.

Office québécois de la langue française, « Avis de recommandation-Féminisation des appellations de personnes et rédaction épïcène », *Gazette officielle du Québec*, partie 1, 147<sup>e</sup> année, no 19, 9 mai 2015 aux pp 509-510 et no 21, 23 mai 2015 à la p 563, en ligne (pdf) : <[gdt.oqlf.gouv.qc.ca/PDF/avis\\_goq\\_feminisation\\_2015.pdf](http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/PDF/avis_goq_feminisation_2015.pdf)>.

Office québécois de la langue française, « Qu'est-ce qu'un doublet ? » (2018), en ligne : *Banque de dépannage linguistique* <[bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit\\_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3991](http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3991)>.

Office québécois de la langue française, « Qu'est-ce qu'un doublet abrégé ? » (2018), en ligne : *Banque de dépannage linguistique* <[bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit\\_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5343](http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5343)>.

Office québécois de la langue française, « Qu'est-ce qu'une formulation neutre ? » (2018), en ligne : *Banque de dépannage linguistique* <[bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit\\_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3990](http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3990)>.

Office québécois de la langue française, « Signes à privilégier » (2018), en ligne : *Banque de dépannage linguistique* <[bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit\\_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5344](http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5344)>.

Office québécois de la langue française, « Les signes non retenus » (2018), en ligne :  
*Banque de dépannage linguistique*  
<[bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit\\_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5345](http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=5345)>.

Québec, Ministère de la justice, *Féminiser ou déséxiser?*, Québec, Ministère de la Justice, 1989.

Tremblay-Huet, Sabrina, « Féminisation de la langue », (26 mai 2017), en ligne : *Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe-Pigeon*  
<[redactionjuridique.chaire.ulaval.ca/feminisation-de-la-langue](http://redactionjuridique.chaire.ulaval.ca/feminisation-de-la-langue)>.

\*\*\*

***Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe-Pigeon***

Faculté de droit, Université Laval  
Pavillon Charles-De Koninck, local 6257  
1030, avenue des Sciences-Humaines  
Québec (Québec) G1V 0A6  
CANADA

Courriel : [crj@fd.ulaval.ca](mailto:crj@fd.ulaval.ca)  
Twitter : [@CRJ LP Pigeon](https://twitter.com/CRJ_LP_Pigeon)

\*Capsule mise à jour le 21 mars 2019.